

L'ECHO du citoyen

Belgique - België

P.P.-P.B.
BRUXELLES X

BC 734

P301174

Ed. resp.: G. Deprez
MCC - Rue de la Vallée 50
1000 Bruxelles
Bureau de dépôt: Bruxelles X

LE PARLEMENT
DES ANIMATEURS

REÇOIT

RICHARD MILLER

LIBRES PROPOS:

PAS DE LANGUE

DE BOIS AU MCC



Photo: MR

SOMMAIRE

RICHARD MILLER
AUTEUR DU MANIFESTE: "MIEUX POUR TOUS"

2 Le Manifeste du MR

3-11 Vous avez la parole

12 Le mot de Gérard Deprez

N°47 - Avril - Juin 2010
Trimestriel d'information du
Mouvement des Citoyens pour le Changement

Le MCC est une des composantes du 

Mouvement des Citoyens



pour le Changement

Ça bouge au MCC

Mieux pour tous

A l'ordre du jour de la dernière réunion du Parlement des Animateurs, la présentation et la discussion du projet de Manifeste du Mouvement réformateur intitulé "Mieux pour tous".

Et c'est son auteur, le député montois Richard Miller qui pendant près d'une heure a expliqué les principaux axes sur lesquels se fonde le nouveau projet politique du Mouvement réformateur.

Il a notamment souligné l'apport significatif du MCC dans le texte : "Les amendements du MCC m'ont permis d'insérer beaucoup de dimensions qui ne se seraient pas forcément retrouvées dans le texte", a-t-il déclaré. Un exemple : on ne parle plus de l' "individu" mais de la « personne ».

A l'issue de cette présentation, Richard Miller s'est prêté bien volontiers au jeu des questions et réponses. Plusieurs des animateurs ont tenu à souligner qu'ils se retrouvaient largement dans le texte présenté.

Dans les semaines qui viennent, les délégués du MCC se reverront pour examiner quelques propositions d'amendements que le MCC déposera sur certains points de cet Appel.

Quelques citations de R. Miller

"Le Mouvement MR est complexe dans sa composition. En cela, il nous permet de nous adresser à l'ensemble de la population car nous avons aussi en notre sein différentes sensibilités."

"Nous nous définissons comme un Mouvement et non comme un parti. Notre projet s'intéresse à toute la société et non à une partie de la population puisque nous sommes un mouvement pluraliste. Nous avons un projet qui permet à toutes les personnes de vivre ensemble, de se respecter dans une société qui se développe. Et cela sur base d'un socle commun de valeurs et de principes."

"La question des libertés individuelles se retrouve dans le texte. Mais "individualisme" n'est pas synonyme d' "égoïsme" : vivre c'est toujours vivre avec autrui."

"Chacun et chacune est le bienvenu chez nous avec ses qualités mais aussi avec ses faiblesses. Chacun et chacune a droit à une deuxième chance."

"Le 19ème siècle a été le siècle de la question sociale, le 20ème siècle celui du maintien des démocraties. La grande question qui se posera au 21ème siècle sera celle de l'humain : l'humanité sera confrontée à de grands défis: les changements climatiques, la globalisation, les biotechnologies, etc."



Vous avez la parole

Comment indemniser...

...les victimes de catastrophes technologiques ?

Notre système belge n'oblige à aucune indemnisation avant l'issue d'un procès.

S'il peut se comprendre qu'une juste indemnisation ne puisse être fixée qu'après un débat contradictoire et un jugement devenu définitif, les victimes d'accidents et de catastrophes doivent par contre supporter au quotidien leurs blessures et dommages sans toujours recevoir un appui financier adéquat de la part des responsables de l'infraction ou de la négligence.

Le jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Tournai dans l'affaire de Ghislenghien, l'explosion d'un immeuble à Liège, l'accident ferroviaire à Buizingen et dernièrement l'incident à Pecq montrent la nécessité de doter notre cadre légal d'un mécanisme permettant l'indemnisation des victimes de catastrophes rapidement après celles-ci, nonobstant le déroulement d'un procès pénal et/ou civil.

Jugeant insuffisantes les démarches entreprises par le Gouvernement, surtout au regard des souffrances endurées par les victimes de telles catastrophes, j'ai déposé en date du 26 avril 2007 une proposition de loi visant à les indemniser au plus vite.

Cette dernière, qui a été examinée en Commission Economie de la Chambre le 10 mars dernier, suggère un mécanisme de solidarité entre tous les assureurs dont les affiliés sont impliqués ou à l'origine d'une catastrophe technologique.

La proposition de loi comporte plusieurs avancées importantes.

Premièrement, elle étend aux accidents technologiques la portée de la loi du 17 septembre 2005 relative à la réparation des dommages matériels dans le cadre l'assurance incendie, obligeant à liquider les indemnisations dans un délai de deux mois à compter de la date de remise de l'état estimatif des dommages ou des pertes subis.

Deuxièmement, elle indique que l'indemnisation des dommages résultant de lésions corporelles ou de décès

doit être attribuée par les assureurs groupés en personne morale, l'indemnisation spécifique des incapacités temporaires devant être liquidée dans les six mois, à peine de dommages et intérêts.

Troisièmement, les sommes sont versées pour le compte de qui il appartiendra, ce qui signifie que les assureurs en font l'avance solidairement et qu'ils récupéreront le trop versé à l'issue du procès à charge des assureurs dont les affiliés sont finalement déclarés responsables. Pour le cas où ces derniers sont mal ou non assurés, les assureurs dont les affiliés sont exonérés de faute pourront récupérer leurs avances auprès d'un fond à constituer.

Marie Christine MARGHEM
Avocate, Députée Fédérale



Vous avez la parole

Le monde et l'Europe en 2025

Analyser le passé et se projeter dans l'avenir afin de façonner le présent: voilà l'objectif ambitieux de la prospective. C'est aussi le sujet d'un rapport sur "Le Monde en 2025" récemment publié par la Commission européenne et divisé en trois parties: tendances, tensions et transitions.

Parmi les tendances relativement certaines:

- la montée de l'Asie qui - avec deux tiers de la population mondiale - sera le premier producteur et le premier exportateur mondial en 2025;
- le dénuement et la mobilité des hommes et des femmes: les bidonvilles vont se multiplier dans les mégacités principalement des pays en développement et les migrations vont s'accroître;
- la rareté croissante des ressources naturelles et la vulnérabilité de la planète: d'ici 2025, la demande mondiale d'énergie augmentera de près de 50% alors que trois milliards de personnes manqueront d'eau.

Plusieurs tensions peuvent être relevées pour les prochaines quinze années: entre le mode actuel de production et de consommation et la disponibilité des ressources (alimentation, eau, matières premières). Une autre tension se trouve dans l'interdépendance économique croissante du monde alors que des conceptions opposées s'affrontent sur la gouvernance mondiale. Dernière tension, entre cosmopolitisme et difficile intégration des cultures étrangères: plus grande proximité spatiale (urbanisation accélérée) alors que des cultures et des populations toujours plus différentes se côtoieront.

Quelles grandes transitions découlent de ces tendances et de ces tensions?

- Tout d'abord, le passage vers un nouveau modèle de développement socio-écologique. Pour répondre aux besoins d'une population estimée à 8 milliards en 2025, d'importants efforts seront nécessaires qu'il s'agisse de développement technologique, d'incitants économiques et de changements de comportements.
- Deuxième transition: vers un monde multipolaire et une gouvernance mondiale. L'émergence du "G20" qui semble avoir pris le pas sur d'autres formes de dialogue entre grands du monde est sans doute la démonstration la plus visible de l'émergence de nouveaux acteurs mondiaux. De "l'hyperpuissance américaine" dont on a parlé après la guerre froide, le monde s'oriente sans doute vers le multipolarisme.
- Troisième transition: vers la grande Europe intégrée. D'ici 2025, si l'Union européenne veut continuer à orienter et guider la mondialisation, elle doit proclamer sa "déclaration d'interdépendance" (dixit José Manuel Barroso) et, comme le réclamait déjà Altiero Spinelli en 1944, devenir une véritable fédération européenne.

Domenico ROSSETTI DI VALDALBERO

Auteur des "Villes phares de l'Union européenne"



Photo: Parlement européen

L'Europe et les Européens au bord du gouffre

Ce qui se passe aujourd'hui en Grèce, et peut-être demain en Espagne ou au Portugal, est un drame, mais aussi une opportunité.

C'est un drame car un Etat-membre de l'Union européenne, adhérant de surcroît à l'Euro, fait aveu de quasi-banqueroute. C'est une première dans l'histoire chahutée de la construction européenne.

Face à ce drame, chaque Etat-membre s'est positionné en fonction de sa situation propre, du ressenti de son opinion publique et de sa philosophie budgétaire. La conséquence en a été que l'Europe s'est montrée en deçà de la nécessité de gérer correctement ce drame. Bien sûr, depuis lors, l'orchestre a tendance à prendre conscience que la partition ne deviendrait audible, et crédible, que si chacun fait montre de solidarité envers le "mauvais élève" de la classe.



Et c'est à ce stade que le drame grec peut se révéler être une formidable opportunité ! En effet, même les Etats qui s'imaginent être encore des puissances régionales évoluent. Chez eux aussi se développe le concept que l'Europe et TOUS ses Etats-membres n'avanceront et ne maintiendront le niveau de vie de leurs populations que si un énorme pas qualitatif est franchi.

Car enfin, comment a-t-on pu faire croire que l'on pourrait avoir une monnaie unique et un marché ouvert sans construire en même temps une véritable gouvernance budgétaire, économique, sociale et fiscale ?

Il est clair que nous devons d'urgence adopter dans tous les domaines précités une et une seule politique.

Et cela ne veut certainement pas signifier que l'Europe doit copier le « grand frère américain ».

Car nous avons nos spécificités auxquelles nous sommes tous attachés, de la gauche social-démocrate à la droite conservatrice chrétienne, comme "l'économie sociale du marché", encore appelée le "modèle rhénan". Comme aussi la sécurité sociale et particulièrement notre modèle de couverture des soins de santé.

Mais malheureusement, ces dernières années, nous avons tous, de la Grande Bretagne travailliste à l'Italie Berlusconienne, œuvré à une privatisation effrénée (appelée faussement "libéralisation") jusqu'à entamer les fondements de "l'Etat régulateur".

Il est temps de mettre le halte-là à cette dérive, sans pour autant en revenir à l'étatisme bureaucratique et participatif qui handicape encore profondément notre Région Wallonne.

"Le drame grec", s'il aboutit à l'émergence d'une véritable "res publica" européenne aura été le catalyseur qui fera de l'Europe un partenaire de poids dans le monde de demain où les grands se dessinent : la Chine, l'Inde, le Brésil, à côté de ceux d'aujourd'hui : USA ou Russie.

Jean-Jacques FLAHAUX
Député fédéral, Bourgmestre de Braine-le-Comte.

Vous avez la parole

Bonne nouvelle pour les indépendants

Sabine Laruelle propose de modifier le timing de calcul des cotisations sociales pour aligner les montants réclamés aux rentrées effectives en temps réel et non sur base des revenus antérieurs de trois ans.

J'accueille avec beaucoup d'intérêt cette dernière proposition de Richard Fournaux et Luc Vicca.

Le monde des affaires et du commerce est tel qu'il est anormal de garder un tel gap entre le moment des rentrées financières et le moment où les cotisations sont calculées. Tout le monde aura compris qu'avec la crise, les carnets de commandes sont vides, les affaires vont en dents de scie. C'est aujourd'hui que les entrepreneurs doivent régler les cotisations sur base des revenus de 2007, époque où les affaires étaient meilleures qu'aujourd'hui.

Cela mène de nombreux indépendants à de grandes difficultés voire à arrêter leurs activités. Sans parler de la sérieuse dette à assumer de toute manière.

Voici pourtant une situation qui n'est pas neuve. Et j'aimerais que l'on rende à César ...

Ce point figurait déjà dans les dix propositions du MCC pour les classes moyennes. Cela fait une quinzaine d'années que je défends cette proposition qui avait été relayée activement par Richard Fournaux. Richard, qui dans ce dossier, n'avait jamais reçu d'écho favorable! Sacro Sainte timidité d'un MCC timoré? Manque de stratégie de communication? C'est un autre débat.

Je n'en demeure pas moins déçu par cette manière de sortir du bois avec les noisettes chipées dans le nid des autres.

Sur le fond, les choses avancent pour les indépendants et c'est finalement le principal.

Luc VICCA,
Animateur MCC

Nos problèmes ne sont pas communautaires mais régionaux !

On parle toujours de problèmes communautaires... (wooncode, non nomination des bourgmestres.....). Mais ces problèmes ne sont-ils pas liés en fait à des matières plus régionales ? Il est clair qu'il y a un manque de coexistence communautaire, mais nous constatons surtout que les régions œuvrent subtilement dans la perspective de devenir des nations. Le fait de vouloir imposer une identité et d'abolir le terme "région" l'illustre parfaitement. Du côté flamand, il faut déplorer en plus des pratiques discriminatoires...

Les excès nationalistes flamands ont déjà été suffisamment dénoncés. Voici maintenant que les autorités wallonnes tombent dans les mêmes travers. Ne dites plus région wallonne, dites Wallonie ! Ne dites plus ministère de la région wallonne, dites service public de Wallonie ! Et si vous cliquez sur <http://www.demotte.cfwb.be/>, vous serez orientés automatiquement vers

<http://demotte.wallonie.be/>! Les exemples ne manquent pas et si ça ne suffisait pas, voici qu'on ne nous qualifie plus de belges francophones mais de wallons et de bruxellois ! Si on continue dans cette voie, les bruxellois qui viendront s'établir en Wallonie seront bientôt considérés comme des étrangers, et inversement.

Il y a là une triple dérive : Tout d'abord, une autorité publique porte indirectement atteinte à notre seule et unique identité officielle, celle qui nous individualise, nous unit et nous lie à la nation belge. Ensuite, les autorités wallonnes essaient d'imposer une identité qui n'existe pas, qui n'est ni voulue, ni ressentie, ni demandée par la majorité de la population. Enfin, il faut bâtir notre entité fédérée sur ce qui unit les belges francophones, pas sur ce qui les divise.

Notre pays a un avenir seulement si nous faisons prévaloir la coexistence communautaire. Au lieu de cela, on nous impose une approche régionaliste qui nous conduit vers une voie sans issue.

Guy KOEKELVAN
Adhérent MCC Namur

Le sport est trop absent dans les programmes politiques !

Les politiques n'hésitent pas à se montrer en public lors de grands événements sportifs et, il faut leur rendre cette justice, beaucoup tentent par de multiples moyens de soutenir les clubs et le sport, que ce soit au niveau régional ou communal. Mais lorsqu'on lit les programmes des partis et qu'on décortique le discours des politiques, on sent bien que le sport n'est pas encore, comme il le devrait, ancré dans les premières des priorités politiques. Or le rôle du sport est unanimement reconnu pour son impact sur la santé, sur le bien-être et l'épanouissement des jeunes, pour l'intégration sociale, etc.

Certains sports jouissent d'une visibilité démesurée par rapport aux autres, ce qui nuit évidemment à la qualité de l'offre sportive faite aux jeunes. Les petits sports ne font l'objet que très (trop) rarement d'émissions à la télévision alors que s'ils étaient mieux médiatisés ils attireraient un certain nombre voire un nombre certain de candidats. Nul doute que l'impact sur la pratique du sport serait immédiat, voire sur les résultats des Belges aux différentes compétitions internationales comme les jeux olympiques par exemple.

Nos médias ne devraient pas être autant influencés par l'audimat et les moyens financiers de certains sports. Chez nos voisins, les sports et TOUS les sports bénéficient d'une visibilité beaucoup plus grande grâce à une offre beaucoup plus variée et diversifiée. On y parle tout aussi bien de voile, de rugby, de patinage de vitesse, d'aviron et de tous ces sports qui font que le sport a cette beauté qu'on peut unanimement lui reconnaître.

J'ose espérer qu'il ne faudra pas en venir à devoir imposer des quotas à l'audiovisuel afin que tous les autres sports se voient octroyer une visibilité bien méritée.

Charles-Henri DALLEMAGNE
Coordinateur MCC de Bruxelles,
Conseiller communal à Jette

Défense du service public en milieu rural

Le Député Philippe Collard a interpellé en commission, ce mercredi 17 mars, le Ministre des Finances sur la restructuration prévue au sein de l'administration des Finances et son impact en milieu rural. Une série d'implantations de la Province de Luxembourg étant menacées de fermeture et regroupées au sein de centres de grande envergure à Marche, Neufchâteau et Arlon. Ce projet touche également les autres provinces du pays.

Il a notamment mis l'accent sur la nécessité de défendre les services publics de proximité en milieu rural. En effet, une restructuration centralisant de manière exagérée ces services pourrait entraîner de nombreuses difficultés pour les citoyens, dans les multiples situations nécessitant un contact direct avec l'administration. Certains d'entre-eux pouvant, dans certains cas, être dans l'impossibilité d'y accéder (manque de transport public, dangerosité des routes en hiver,...).

Dans ce cadre, Philippe Collard a rappelé qu'il était indispensable de tenir compte de la situation géographique unique de la province de Luxembourg et de manière plus générale de la spécificité des zones rurales.

Le Ministre, par la voie du Secrétaire d'Etat aux Finances, Bernard Clerfayt, a répondu au Député Philippe Collard en rappelant que le plan Coperfin visait, dans un souci de qualité de service, à diminuer l'éclatement de l'implantation des bureaux des Finances, qui conduisait à de nombreuses difficultés pour le citoyen lors de ses démarches auprès de l'administration. Mais il a également dit sa volonté de ne pas imposer à la population de parcourir de grandes distances qui rendraient pour elle inaccessible ce service se devant d'être de proximité et de qualité.

Philippe COLLARD
Député, Bourgmestre de Bastogne



Vous avez la parole

Pourquoi nous n'avons pas signé l'accord de majorité à Jette ?

Pour des raisons très claires.

- Une formation politique n'accepte pas d'exclure sans aucune raison valable son chef de groupe et leader légitime depuis des années pour rentrer dans une majorité uniquement parce qu'une autre formation politique l'exige. La réalité politique n'excuse pas tout.
- La concertation doit rester au centre de notre action politique. Quand on ne prend même pas la peine de consulter 3 des 4 mandataires MR, cela ne correspond de toute évidence pas à de la concertation.
- Il ne nous a pas semblé que l'accord octroie au MR des moyens de contrôle ou de pression sur la gestion du CDH au pouvoir. Or cette gestion présente de multiples lacunes dénoncées par la tutelle depuis longtemps.
- Il ne nous a pas paru évident non plus que l'accord prévoie de réelle place pour le MR après 2012 mais impose bien un blanc-seing d'ici là de la part de ce même MR.
- Nous refusons aussi l'augmentation des impôts pour les petits propriétaires jettois de leur logement. Les politiques qui ne prévoient pas de remise en cause de leur propre gestion mais "brûlent" toujours plus de moyens financiers pris dans la poche des citoyens doivent être dénoncées, ce que le MR faisait unanimement avant 2010.

En conclusion il faut privilégier l'alternance au pouvoir et certainement à Jette.

Charles-Henri DALLEMAGNE
Conseiller communal à Jette

Le surf de la majorité wallonne : la crise économique

Avant les dernières élections régionales, le Président du PS annonçait à tout va un grand bain de sang social si la gauche ne l'emportait pas. Il criait haut et fort que le libéralisme était cause de tout.

Victoire faisant sur base d'une coalition du type "Olivier", force est de constater que la gauche caviar n'a pas fait mieux que de constater l'ampleur des dégâts de la crise financière : la crise économique.

Chacun appréciera qu'il n'appartient pas toujours au politique d'intervenir dans les sphères privées de l'économie. Le PS le croyait-il peut-être ? Un leurre électoral sans doute.

Margaret Thatcher écrivait dans ses "Mémoires*" : "je n'ai jamais oublié que l'objectif inavoué du socialisme - municipal ou national - était d'accroître la dépendance. La

pauvreté n'était pas seulement le sol nourricier du socialisme : elle en était l'effet délibérément recherché".

En référence à la conservatrice britannique, pourrions-nous dès lors croire que la situation actuelle arrangerait bien la majorité régionale wallonne ? Difficile à cerner dans cet Olivier qui a souvent un discours à géométrie variable selon les interlocuteurs. Mais chaque lecteur aura ici son opinion.

Pour conclure, en situation d'instabilité, des mesures drastiques s'imposent et à mon sens, seul un grand pôle de centre droit pourra révolutionner notre pays et ce, malgré la complexité de celui-ci.

* Margaret Thatcher, 10 Downing Street, Mémoires, p.530

Hugues WAUTHY
Conseiller Communal à Fleurus

Pas de crise pour les fabriques d'église !

Certaines lois pourraient utilement se voir dépoussiérées par nos parlementaires régionaux. Un décret impérial signé par Napoléon le 30 décembre 1809 est, en effet, toujours d'application dans nos villes et communes.

Ce décret, qui fixe le fonctionnement et le financement des fabriques d'église est, depuis de nombreuses années, complètement en décalage par rapport à la société dans laquelle nous vivons !

La pratique religieuse a évolué depuis plusieurs générations. Si un certain nombre de nos compatriotes restent attachés à la religion catholique, leur pratique journalière est fondamentalement différente de celle des siècles passés.

Les églises se désertifient, la crise des vocations fait que chaque desservant se retrouve régulièrement en charge de plusieurs paroisses.

Cependant, inexorablement, année après année, les fabriciens préservent et maintiennent des bâtiments, le plus souvent vides.

Suite à la désaffectation de la pratique religieuse, les revenus des fabriques sont fortement réduits et la charge financière, en accord avec le décret impérial sus-mentionné, est transférée sur l'ensemble des habitants de la commune !

- en 1802 il y avait 818 paroisses ; il y en avait 3160 en 1885 et 3918 aujourd'hui (dont 2018 en région wallonne)
- entre 2004 et 2009, les dépenses totales des fabriques ont augmenté de 20%, soit environ 4% par an .
- en 2008, les interventions communales s'élevaient à 28.000.000 euros, soit 110.000 euros par commune et ... 10,21 euros par citoyen. Les interventions communales en faveur des fabriques d'église représentent environ 1% du budget ordinaire des communes (sans parler des frais d'investissement donc).

D'aucuns diront sans doute que les églises constituent un élément important du patrimoine régional. C'est vrai pour certaines, mais c'est loin d'être le cas pour toutes !

D'autres diront que 1 à 2 % du budget communal, ce n'est pas énorme. D'accord mais quel pourcentage de la population bénéficie régulièrement de ces bâtiments ?

Le plus gros problème vient, me semble-t-il du manque de coordination entre les différentes fabriques et de la comptabilité "légère" qui s'y tient la plupart du temps. Je ne veux nullement mettre en cause la bonne volonté des fabriciens, qui sont, sans nul doute, des bénévoles très dévoués à leur tâche mais, la plupart du temps, leur maîtrise de l'aspect comptable des choses est à tout le moins élémentaire...



Le ministre de l'intérieur de la Région Wallonne a mis sur pied, il y a quelques mois, un groupe de travail consacré à cette problématique. Espérons que la confidentialité dans laquelle ce groupe travaille ne soit pas, cette fois, destinée à le faire sombrer dans l'oubli !

De plus en plus d'édiles et de mandataires communaux, sensibilisés à cette problématique, ne manqueront pas de se manifester en ce sens en temps utile.

Des propositions concrètes seraient :

- la mise sur pied, dans chaque commune d'une cellule de concertation des différentes fabriques, supervisant les divers budgets et comptes et agissant comme interlocuteur privilégié des autorités communales et ecclésiastiques.
- L'établissement d'un inventaire exhaustif des lieux de culte reprenant la valeur patrimoniale du bâtiment, la fréquentation de celui-ci, les frais et investissements à envisager à un horizon de 20 ans ainsi que la priorité qui serait accordée à ce bâtiment au cas où les budgets ne seraient pas suffisants.
- La définition de budgets plafonnés exprimés en pourcentage des budgets communaux et liés à l'évolution de ceux-ci, comme c'est déjà le cas pour la plupart des budgets, même ceux destinés à des missions vitales comme la sécurité ou l'aide sociale.

André DECASTEAU
Coordinateur MCC pour le Brabant Wallon

Vous avez la parole

Le casse-tête du vieillissement de la population



Photo: AML

Le vieillissement de la population dans la majeure partie de nos sociétés occidentales se doit d'être considéré comme un enjeu majeur du XXIème siècle.

Dans son 8ème Rapport annuel de juin 2009, le CEV (le Comité d'Etude sur le Vieillissement) indiquait que "cette année, la projection des dépenses sociales est d'abord marquée par les conséquences de la crise économique et financière, susceptibles d'entraîner une très large augmentation du coût budgétaire du vieillissement, exprimé en pourcentage du P.I.B."

Ce rapport, très intéressant à bien des égards, reprend, sous forme de tableaux, de données chiffrées, d'extrapolations et de scénarios d'évolution la part du coût budgétaire du vieillissement en % du P.I.B. et ce pour la période allant de 2008 à 2060.

Son intérêt est d'autant plus à souligner qu'il tient en compte tous les aspects liés au vieillissement, à savoir les pensions, les soins de santé, le chômage, les prépensions, l'incapacité de travail, les allocations familiales et les dépenses sociales.

Notre pays compte, début 2010, près de 2,5 millions de personnes âgées sur une population totale que l'on peut estimer à près de 11 millions de personnes.

Compte tenu de la structure institutionnelle que connaît notre pays, les différents niveaux de pouvoir sont directement impliqués dans la politique à mener, dans les moyens humains et financiers à mettre en œuvre pour faire face à ce vieillissement de la population belge dans son ensemble.

Ainsi, les Communautés et les Régions se sont vu attribuer un certain nombre de compétences notamment dans les domaines tout d'abord de l'aide aux personnes visant l'intervention des pouvoirs publics en faveur de différentes catégories de personnes dont l'aide aux familles (aides familiales) et le 3ème âge (sauf le revenu garanti) concernant entre autres l'aide à la vie quotidienne et la garde à domicile et ensuite de la politique de santé dont la dispensation des soins en dehors des hôpitaux (soins à domicile, homes pour personnes âgées et en milieu hospitalier).

Quant au fédéral, il conserve des compétences en matière de législation et de financement relatifs aux hôpitaux, de même qu'en matière d'assurance maladie invalidité.

Dans le cadre d'une politique cohérente et concertée quant à la manière de soigner les personnes âgées, un protocole d'accord a été conclu en décembre 2009. Ce dernier a pour

Une vision d'un monde...

but de prendre en compte le plus grand nombre d'aspects liés aux besoins des personnes âgées elles-mêmes, à la meilleure qualité possible des soins à leur prodiguer, aux impératifs financiers y liés ainsi qu'aux spécificités en ces matières des différents niveaux de pouvoir.

L'INAMI, pour sa part, partant du constat que de nombreuses personnes âgées dépendantes expriment souvent le souhait de rester le plus longtemps chez elles, a lancé, dès juillet 2009, un appel à projets (idée d'expériences-pilotes à mener) pour essentiellement stimuler des initiatives de terrain pour renforcer l'autonomie de la personne âgée, soutenir l'aidant proche, créer du lien social et permettre ainsi d'éviter ou de retarder une entrée en maison de repos.

On peut ainsi lire, dans un communiqué de presse du 11 février dernier de l'INAMI, que le Comité de l'assurance de l'INAMI a sélectionné 67 projets de soins alternatifs et de soutien aux personnes âgées fragiles qui pourront débiter dès mars de cette année. Le but avoué de ces projets est d'offrir ainsi des solutions alternatives à la maison de repos. Ces projets portent ainsi sur de nouveaux modules de soins, de nouvelles fonctions de soins, de nouvelles synergies entre professionnels et structures du monde de la santé et sur des habitats alternatifs.

En outre, le fédéral assurera un apport budgétaire important sur base annuelle pour mener à bien ces projets. A l'automne 2010, un 2ème appel à projets sera lancé, avec également un budget complémentaire sur base annuelle.

En conclusion, on ne peut que se féliciter de cette politique concertée et pro-active menée entre nos différents niveaux de pouvoir pour faire en sorte, tout en tentant de s'en tenir à des considérations qui ne grèvent pas pour autant leurs budgets respectifs, que l'on puisse ainsi concilier des soins de santé finançables et le souhait du plus grand nombre de personnes âgées de rester le plus longtemps dans leur environnement de vie habituel, à savoir chez elles en profitant de structures et de méthodes de travail mis en place par les acteurs de terrain et les politiques pour pouvoir le faire.

Pascal DUCHENNE
Coordinateur de l'action des parlementaires MCC

Je partirai dans ma réflexion via un monde que je connais un peu : celui de l'audit et des disciplines associées. Les outils de réflexion existants ont peut-être un usage plus universel.

Le contrôle interne est l'ensemble des structures et processus qui, à tous les échelons d'une organisation, garantissent son bon fonctionnement et la réalisation de ses objectifs.

Cette définition d'entrée de jeu m'amène à une première réflexion citoyenne : atteindre les objectifs est l'affaire de tous, donc de chacun.

Transposons à l'ensemble des activités humaines...

Les derniers temps ont été symboliques : nonobstant des référentiels nombreux la crise a frappé. Elle a frappé un monde qui se cachait derrière des normes protégeant son incurie. Ne faut-il donc pas se poser des questions plus fondamentales. Ecartons d'abord la vision duale d'un libéralisme où tous feraient n'importe quoi, ou d'un interventionnisme où tout serait réglé par l'imperium de l'Etat. Je préférerais placer éthique et règles, non pas en opposition mais dans leur position respective. Les dérapages qui surviennent n'ont pu être évités par l'application simple de normes dont la fonction originelle est pervertie par leur effet déresponsabilisant. Il est temps peut-être de retourner aux racines à la fois de la bonne gouvernance mais aussi du bon comportement, redécouvrir la notion d'éthique, son triangle « mes attentes, mes droits, mes devoirs ».

Les règles qui seront alors édictées seront le fruit naturel de ce qui fait notre richesse. Le droit redeviendra « naturel ». Le citoyen doit ressentir non pas qu'il vit dans la contrainte mais que les règles qu'il s'applique sont siennes.

Le retour à l'éthique passe par l'exemple donné par ce que l'on pourrait appeler « guides » qu'ils soient du monde politique, économique ou religieux. Sans un retour rapide à une pédagogie de l'exemple, il subsistera un schisme dans le ressenti du citoyen, une frustration qu'il ressent quand il voit ce qu'on attend de lui sans que ces attentes soient soutenues par une vision forte et cohérente.

Philippe MARISCAL
Animateur MCC Bruxelles

Le mot de Gérard Deprez

La force de la loi

Chacun d'entre nous en fait l'expérience presque chaque jour : nos sociétés deviennent de plus en plus diversifiées. Je veux dire par là, qu'à côté des habitants de souche, il y a de plus en plus d'habitants dont les ascendants, ou eux-mêmes, sont originaires d'ailleurs. Un ailleurs qui est lui aussi de plus en plus diversifié : après les vagues d'immigrants originaires d'Europe du Sud au 20ème siècle (Italiens, Espagnols, Portugais, Grecs) nous avons vu arriver des immigrants du Maroc, de Turquie, de l'Afrique noire, puis des Balkans, d'Irak, d'Afghanistan, d'Inde.

Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre à l'Europe. Ainsi, d'après les démographes, si les tendances migratoires actuelles se poursuivent aux USA, ce pays "perdra sa majorité blanche" d'ici à 2050, au plus tard. A coup sûr, le changement est en route et il est de taille !

Ces nouveaux habitants - dont le nombre devient difficile à évaluer du fait qu'ils sont nombreux à adopter ou à recevoir la nationalité du pays où ils vivent - apportent avec eux des usages, des coutumes, des croyances, des comportements différents de ceux des "autochtones".

Certaines de ces coutumes, pour singulières qu'elles soient à nos yeux, sont acceptées sans difficultés. Ainsi en est-il des boubous aux couleurs vives des mamas africaines, du somptueux turban d'un sikh, ... Notre cuisine s'enrichit : le couscous et la tajine rivalisent aujourd'hui avec la pizza ou la paëlla. Le Ramadam a les honneurs des journaux télévisés. La liste est déjà longue et elle continuera à s'allonger.

D'autres coutumes ou pratiques ont soulevé ou soulèvent plus de problèmes. Ainsi a-t-il été nécessaire d'encadrer l'abattage rituel des moutons pour des raisons qui tiennent à la fois à l'hygiène, à la protection de l'environnement et au bien-être animal. Plus récemment, dans le Nord de la France une soudaine polémique a éclaté quand la chaîne de restauration rapide Quick a exclu, dans une dizaine de ses points de vente, la viande de porc au profit d'une viande "certifiée hallal". De manière étrange, pour certains, le porc est devenu un élément de l'identité nationale !

Il y a enfin certaines coutumes ou certains comportements qui posent de vrais problèmes.

Je ne parle pas ici des mutilations génitales imposées aux femmes ou des crimes d'honneur : ce sont des crimes qui

relèvent du Code pénal et sont poursuivis à ce titre.

Je vise essentiellement certains usages vestimentaires féminins : le voile ou foulard, le niqab qui ne rend visible que les yeux, la burka qui recouvre tout.

En ce qui concerne le niqab et la burka, je pense que notre pays s'engage dans la bonne voie : la loi doit en interdire le port dans tout l'espace public, où l'identification par le visage doit être la règle pour tous et pour toutes. Pour ce qui concerne le voile, le débat fait toujours rage. Ma position personnelle est claire : la règle doit être la liberté absolue de le porter, hormis les cas explicitement prévus par la loi ou les règlements. Ainsi je pense que la loi (ou le décret) devrait en interdire l'usage dans l'enseignement public, au nom de la neutralité, et dans les services publics, au nom de l'impartialité de l'Etat. Cela vaut évidemment pour tous les autres signes du même ordre attachés à d'autres croyances ou convictions.

D'une manière générale d'ailleurs je pense qu'à l'avenir la force de la loi devra se développer davantage. Quand les croyances ou les convictions deviennent des facteurs de discorde, c'est à la loi, qui s'applique indistinctement à tous, qu'il appartient de définir les règles du vivre ensemble.

Gérard DEPREZ
Ministre d'Etat
Président du MCC

